



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Caisse des dépôts et consignations

Question écrite n° 7888

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur la vente du patrimoine immobilier de la Caisse des dépôts et des consignations. Il semblerait, selon les informations du journal Les Échos, que, grâce à la mise en place de la fusion de la Caisse des dépôts avec ses quatre foncières, ICADE ne constituera plus qu'une seule entité et bénéficiera du régime SIIC, très favorable fiscalement. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui confirmer cette information et souhaiterait connaître les modalités et les conditions de cette vente.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7888

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Logement et ville

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6288

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)